



Biscuits DAO COMTE VRAC

SANS HUILE DE PALME

Caractéristiques du produit :

Biscuit biologique salé sans huile de palme au comté.



Ingrédients :

Farine de **froment*** T65et petits flocons d'**avoine***, **Comté*** 10%, eau, huile de coco non hydrogénée*, **sésame***, sel de Guérande.

*Ingrédients issus de l'agriculture biologique.

Trace possible de fruits à coque et de soja.

Fabrication et distribution certifiées par FR-BIO-01.

Référence produit :

Sachet de 2,5 kg

Code barre : 3 497900 001140

Code produit : 7159VRAC

Données logistiques :

	Poids brut	Nb unités
1 produit	2,52kg	1
1 colis	2,68kg	1
1 couche	32,16kg	12
1 palette	335kg	120

Conditions de conservation :

Conserver dans un endroit frais et sec.

Valeurs nutritionnelles moyennes pour 100 g

Energie	2048 kJ / 489 kcal
Matières grasses	24 g
dont acides gras saturés	15 g
Glucides	52 g
dont Sucres	1,5 g
Fibres alimentaires	4,1 g
Protéines	14g
Sel	1,8 g

Déclaration allergène :

Légende : P = Présence : composant ajouté dans la variété concernée ou présent dans les ingrédients composés.

C_{MP} = Contamination Matières Premières : *risque chez le fournisseur de matières premières*. Le composant peut se retrouver du fait de contacts entre les matières premières (contacts pendant le stockage, le transport, le process de fabrication).

C_U = Contamination Usine : *risque lors de la fabrication du produit fini*. Le composant est utilisé sur la ligne de production.

A = Absence totale.

ALLERGENES	RISQUE* (P – A – Cu – Cmp)
Céréales contenant du gluten et produits à base de ces céréales	P - FROMENT, AVOINE
Crustacés et produits à base de crustacés	A
Œufs et produits à base d'œufs	Cu
Poissons et produits à base de poissons	A
Arachides et produits à base d'arachides	A
Soja et produits à base de soja	Cu
Lait et produits à base de lait	P - COMTE
Fruits à coque* et produits à base de ces fruits	A
Céleri et produits à base de céleri	A
Moutarde et produits à base de moutarde	A
Graines de sésame et produits à base de sésame	P – GRAINES DE SESAME
Anhydride sulfureux et sulfites si concentration >10 mg/kg ou 10 mg/l exprimées en SO ₂ .	A
Lupin et produits à base de lupin	A
Mollusques et produits à base de mollusques	A

* : Lorsqu'il y a présence, préciser la substance concernée dans le produit.